

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 7 décembre 2022

1. Agenda 2023 des séances plénières de l'Assemblée

L'Assemblée a approuvé son agenda 2023 ; elle se réunira les mercredis :

8 février, 15 mars, 26 avril, 28 juin, 20 septembre et 22 novembre

La date du 17 mai est réservée en cas de nécessité et sera confirmée si nécessaire.

2. Présentation du rôle de l'Assemblée dans le processus de désignation du recteur

L'Assemblée avait envoyé une invitation à la communauté universitaire afin de discuter du processus de désignation de la rectrice ou du recteur.

À la suite d'une présentation, par le Président, du rôle de l'Assemblée dans le processus et des différentes étapes de la procédure, le Bureau de l'Assemblée a répondu aux questions des membres présents de la communauté universitaire.

3. Procédure de désignation du recteur

La séance s'est poursuivie à huis clos. L'Assemblée a organisé les prochaines étapes du processus, et notamment l'organisation de la 2^e et dernière audition des candidats.

La séance a été levée à 21 heures 30.